



Rentrée des élèves

Elèves de 6ème et de 3ème

La rentrée des élèves de 6^{ème} et de 3^{ème} est prévue **le lundi 4 septembre 2023 à 8h10**. Un café est offert par l'association de parents de 8h10 à 9h00.

Cette matinée avec le professeur principal se déroulera de la manière suivante :

- Appel des élèves par classe, pour les élèves de 6^{ème}. Pour les élèves de 3^{ème}, les listes seront affichées, les élèves se regrouperont par classe devant le panneau de la classe ;
- Accueil du groupe ;
- Présentation de l'emploi du temps ;
- Organisation du travail ;
- Point sur les fournitures ;
- Visite de l'établissement pour les élèves de 6^{ème} guidée par les jeunes de 3^{ème} ;
- Repas au collège (pour les demi-pensionnaires).

Après-midi :

- Pour les 6^{èmes}, rencontres avec les professeurs de la classe et le professeur principal ;
- Les 3^{èmes} ont cours.

⇒ **Les élèves de 6^{ème} et de 3^{ème} auront cours selon leur emploi du temps le mardi 5 septembre avec parfois un changement sur les deux premières heures du matin.**

Elèves de 5ème et de 4ème

La rentrée des élèves de 5^{ème} et 4^{ème} est prévue **le mardi 5 septembre 2023 à 8h10**.

- De 8h10 à 11h20 : avec le professeur principal
- A partir de 11h20, cours selon leur emploi du temps.

Les listes seront affichées, les élèves se regrouperont par classe devant le panneau de classe.

Pour tous les élèves

Les élèves devront se munir de matériel pour écrire et de leur agenda. Il n'est pas nécessaire d'apporter l'ensemble du matériel le premier jour.

Horaires

Des cours

lundi – mardi – jeudi – vendredi : de **8h10 à 12h15** et de **13h45 à 16h45**
le mercredi : de **8h10 à 12h15**.

Les cours du mercredi auront lieu une semaine sur deux :

- en semaine paire les 6° et 5°
- en semaine impaire les 4° et 3°

L'accueil des élèves est possible le matin dès **7h40**. Le départ des élèves se fait entre 16h45 et 17h15.

Du secrétariat

Le secrétariat est ouvert tous les jours de **7h45 à 18h**, sauf le mercredi : **7h45 – 12h30** et le vendredi **7h45-17h30**.

Distribution des fournitures

Pour vous faciliter la préparation de la rentrée, nous achetons les fournitures pour tous les élèves. Le montant sera porté sur la facture annuelle. Les fournitures n'incluent pas le cartable, la trousse (équipée simplement de crayons bille de couleur, crayon effaçable, gomme, surligneurs, écouteurs filaires avec prise jack, ...) et l'agenda. Cette année, toutes les fournitures sont dans le carton remis à la date ci-dessous :

Mardi 29 août de 8h00 à 18h00

Chaque élève doit avoir en permanence des écouteurs avec lui.

Nous donnons également aux élèves une carte d'identité scolaire, qui est aussi la carte de self.

Pour les élèves de 6^{ème} et les nouveaux élèves de 5^{ème}, il est nécessaire de se procurer un dictionnaire contenant au moins 60 000 mots et l'étymologie des mots.

Casiers fermés

Tous les élèves disposent d'un casier fermé dans lequel ils peuvent déposer leurs affaires. Chacun doit équiper son casier d'un cadenas dont la tige a un diamètre d'environ 5mm. Le cadenas à clé est fortement recommandé.

Référence de cadenas

(Privilégier le cadenas à clé)

- tige de fer 5mm de diamètre minimum
- la largeur du bloc 32 mm environ



Ou un modèle équivalent

Vêtements perdus... retrouvés...

Au cours de la précédente année scolaire, de nombreux sacs de sport, vêtements ont été oubliés au collège. Les différents objets seront exposés au moment de la remise des fournitures. Vous voudrez bien vérifier que rien ne vous appartient. Les objets non récupérés au cours de cette journée seront remis au secours catholique. Il serait souhaitable que chaque sac de sport, manteau, veste, etc... soit marqué au nom de votre enfant. **Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Tenue E.P.S

Des informations précises seront communiquées par les enseignants dès les premiers cours. Mais il est important pour les cours d'E.P.S. d'avoir une tenue spécifique (différente de la tenue de ville). La tenue et le sac devront être marqués au nom de l'élève. Le sac doit être différent de celui de classe et **rapporté à la maison après chaque cours d'E.P.S.** Les sacs d'E.P.S. devront être déposés dans le casier fermé.

Suivi scolaire

Par le carnet de correspondance

Pour vous permettre d'assurer le suivi de votre enfant, nous remettons à chacun un carnet de correspondance. Ce carnet sert pour le suivi des absences, les dispenses d'E.P.S, les observations sur le comportement et le travail. En cas de perte, nous remettrons à l'élève un autre exemplaire qui sera facturé 3 €. **C'est un document officiel que l'élève doit toujours pouvoir présenter.**

Rencontre parents-équipe pédagogique

Deux rencontres sont programmées dans l'année, une rencontre collective en début d'année et une rencontre individuelle en cours d'année. Vous pouvez dès à présent noter les dates de rencontres :

- pour les 6^{ème} le 11 septembre 2023
- pour les 5^{ème} le 12 septembre 2023
- pour les 4^{ème} le 14 septembre 2023
- pour les 3^{ème} le 18 septembre 2023

Ces rencontres sont à 18 heures.

Le professeur principal et les enseignants de l'équipe pédagogique sont les premiers interlocuteurs pour le suivi de la scolarité de votre enfant. Il est possible de demander un entretien téléphonique ou de les rencontrer sur rendez-vous à convenir **par le biais de la messagerie du collège.**

Frais scolaires

Le montant des frais scolaires est fixé en concertation avec les collèges catholiques yonnais. Ils sont donc identiques dans les trois établissements.

➤ **Contributions des familles : 545 € par an**

Ce montant couvre les investissements nécessaires à la bonne marche de l'établissement et les charges liées à l'animation pastorale. Une partie est reversée à divers organismes départementaux gérant les structures locales et départementales de l'Enseignement Catholique (Direction Diocésaine, F.Y.A.G.E.C, U.G.S.E.L).

L'assurance scolaire est incluse dans la contribution des familles. Cette assurance est une individuelle accident, mais elle ne couvre pas les vols dont pourraient être victimes les élèves.

➤ **Demi-pension : 880 € par an pour 4 repas par semaine**

Ce montant est un forfait pour l'ensemble des repas servis au cours de l'année scolaire qui tient compte du calendrier spécifique de l'établissement. En cas d'absence de votre enfant (**maladie, absence justifiée et recevable**) supérieure à 5 jours consécutifs, un remboursement sera effectué sur la base de 50 % du coût global du repas. Au-delà de deux semaines il y aura remboursement de la totalité des repas.

Le repas exceptionnel sera facturé **7,20 €**

➤ **Cotisations diverses : 55 €**

Cette cotisation correspond aux frais engagés pour les activités culturelles (Représentations théâtrales, cinéma ou vidéo, conférences, sorties pédagogiques, ...) ou autres.

➤ **Aides possibles**

Vous pouvez bénéficier d'aides pour les frais de scolarité de votre enfant : Allocations de rentrée scolaire, bourses de collège, secours départemental. En cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. En ce qui concerne les bourses de collège, la circulaire vous sera remise à la rentrée.

A ces coûts s'ajoutent :

➤ Le montant des fournitures suivant les niveaux (dont les fournitures d'Arts Plastiques) qui peut être majoré en fonction des options :

- 6^{ème} : environ **60 €** (+ coût de la calculatrice pour ceux qui l'ont commandée.)
- 5^{ème} : environ **37 €**
- 4^{ème} : environ **52 €**
- 3^{ème} : environ **52 €**

➤ **APEL : 22 €** (Si vous adhérez à l'association.)

Une facture détaillée annuelle sera établie et vous sera envoyée courant octobre.

Restauration

Le service de restauration est confié à la société API Restauration. Le projet de restauration repose sur une éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur la consommation de produits locaux travaillés sur place.

Fonctionnement des absences et retards

Toute absence non prévue (maladie...) doit être signalée au collège par message sur EcoleDirecte à l'attention de M. Bureau (Coordinateur Vie Scolaire) ou par téléphone avant 8h30 au 02 51 37 31 13.

En cas d'absence prévue de votre enfant, le motif daté et signé doit être porté sur le carnet de correspondance. Le carnet doit être visé par le responsable vie scolaire avant le départ et montré aux professeurs concernés.

En cas de retard ou de retour d'absence, même en cours de journée, **aucune entrée en classe ne doit se faire sans passer par le bureau du coordinateur de vie scolaire.**

Nous vous rappelons que l'école est obligatoire. Suite à une recrudescence d'absences dont le motif n'est pas réputé légitime (article L131-8 du code de l'éducation) nous devons saisir les autorités académiques pour tout manquement à cette règle.

Infirmierie

Le collège n'ayant pas d'infirmière, nous ne sommes pas en mesure de faire des diagnostics et de délivrer des médicaments.

Si votre enfant a des problèmes de santé, veuillez lui fournir les médicaments nécessaires pour se soigner (en quantité limitée et suffisante pour la journée) et indiquer dans le carnet de correspondance la posologie.

Si votre enfant est malade en cours de journée il doit obligatoirement passer par le bureau de Vie Scolaire qui vous contactera en cas de nécessité. Il ne doit pas utiliser le téléphone portable personnel qui doit être éteint et rangé avant l'entrée au collège.

Informations diverses

A la descente du car, les élèves doivent se rendre immédiatement au collège, ils ne sont pas autorisés à ressortir de la cour. **Les élèves ne doivent pas stationner sous le porche ou aux abords de l'église.** Merci d'insister auprès de vos enfants. Les élèves externes ne peuvent rentrer au collège qu'à partir de 13h15, le portail étant fermé entre 12h25 et 13h15.

Le secteur du collège du Sacré-Cœur étant limité en places de stationnement, il est demandé aux parents de respecter les aires existantes et surtout de ne pas stationner devant les sorties de garage ou des voies d'accès.

Le collège est un lieu de travail. Les élèves doivent y venir avec une tenue simple et adaptée.

Règlement

Vous avez reçu le règlement avec le dossier d'inscription de votre enfant. Merci de prendre un moment avec lui pour le lire dans les jours qui précèdent la rentrée. Conformément à la loi, le téléphone portable devra être éteint et non visible de l'entrée à la sortie du collège.

Stage d'observation en milieu professionnel 3^{ème}

Les élèves de 3^{ème} feront leur temps d'observation en milieu professionnel du mercredi 17 janvier 2024 au vendredi 19 janvier 2024.

Dates de vacances

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Vacances de Toussaint : Du vendredi 20 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël : Du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver : Du vendredi 23 février 2024 au lundi 11 mars 2024

Vacances de printemps : Du vendredi 19 avril 2024 au lundi 6 mai 2024

Pont de l'Ascension : Du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024

Vacances d'été : Vendredi 5 juillet 2024